

# **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 21 mars 2022**

Le vingt et un mars deux mille vingt-deux les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE se sont réunis en séance publique à la salle polyvalente, 2, rue des Halles sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du C.G.C.T.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Membres présents : MM QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, MISSONNIER Jean-Claude, PASCAULT Aurélie, COCHAIN Dominique, GUESDON Christiane, ANNEREAU Jean-Michel, LAMAIGNERE Bernard, TONDUSSON François formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : PERRAUD Francis, METAIS Christine, CHEVREUX Rolland, PALLISSIER Jean-Jacques, CAILLEROT Elisabeth, LABATTU Carole.

Secrétaire de séance : Monsieur ANNEREAU Jean-Michel.

## **I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 07 FEVRIER 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du 07 février 2022.

## **II) CHOIX DU VITRAIL FRONTAL DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les trois maquettes faites par Mme Drouet pour la création du vitrail frontal de l'église.

Suite aux différentes propositions, le Conseil Municipal souhaite y réfléchir avant de prendre une décision.

## **III) CESSION DU BAIL FREE MOBILE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise a contacté la mairie pour reprendre le bail de free mobile à la date de fin de bail. Une proposition financière a été faite pour réserver les droits et signer un bail de cession. Contact a été pris avec Free Mobile pour présenter cette offre. Si la commune signe avec cette entreprise un bail de cession, Free Mobile devra démonter l'antenne.

Après concertation le Conseil Municipal refuse la cession de bail.

## **IV) OFFRE DE TELEPHONIE DE LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'afflux de demandes titres d'identité au secrétariat de la mairie. Cela implique que l'accueil téléphonique est saturé. Les administrés de Saint Genis de Saintonge ne peuvent plus nous joindre. Il serait souhaitable de mettre en place un standard téléphonique qui permet d'orienter les usagers sur des services différents.

Le Conseil municipal accepte la mise en place d'un standard téléphonique. Monsieur Le Maire contactera différents prestataires.

#### **V) OPERATION FONCIERE – vente chez Fontraud**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des acquéreurs se sont présentés pour le terrain de chez Fontraud.

Ils proposent à la collectivité l'acquisition de ce terrain cadastré ZI 44 situé chez Fontraud pour un montant de 10 000€ payable en 50 termes égaux, et que l'installation soit accordée par les services de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du terrain cadastré ZI 44 moyennant un prix de 10 000€ payable à terme en 50 mensualités fixes de 200€ chacune.

Cette transaction sera assortie d'une garantie constituée par un privilège de vendeur et une action révocatoire, en cas de non-paiement.

Les acquéreurs supporteront l'ensemble des frais d'actes et annexes à intervenir.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires en la matière.

Cette décision sera formalisée par la signature d'une promesse de vente assortie de toutes les pièces administratives nécessaires au compromis ; notamment la présente délibération du Conseil Municipal.

Sur ce point de l'ordre du jour, Mr LAMAIGNERE Bernard n'a pas pris part à la délibération.

#### **V) OPERATION FONCIERE – achat garage de la Coop**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que l'ancien garage et un petit terrain appartenant à la Coop sont mis en vente pour un montant de 25 000€. Le garage est adossé aux ateliers municipaux actuels. Cela permettrait de stocker tout notre matériel, qui est actuellement derrière le stade.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 25 000€.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires en la matière.

Une demande de subvention sera demandée au département.

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures45.*